Restaurants scolaires
des écoles maternelles
et élémentaires publiques
de La Baule-Escoublac

C.C.A.S. DE La Baule ESCOUBLAC

TARIF SOCIAL

MODE D'EMPLOI

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un tarif social pour le service de restauration scolaire sur la commune de La Baule-Escoublac.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Ce tarif s'adresse aux familles dont les enfants fréquentent un restaurant scolaire d'une école maternelle ou élémentaire publique.

Les familles doivent résider sur La Baule et le montant annuel net de leurs ressources figurant sur le dernier avis d'imposition ne doit pas dépasser les plafonds suivants :

Nombre de personnes vivant au foyer		**Plafonds des ressources annuelles nettes**
Personne seule :	avec 1 enfant	14 796 €
	avec 2 enfants	19 728€
	avec 3 enfants	24 660 €
	par enfant supplémentaire	+ 4 932 €
Couple :	avec 1 enfant	24 660 €
	avec 2 enfants	29 592 €
	avec 3 enfants	34 524 €
	par enfant supplémentaire	+ 4 932 €

A QUOI CORRESPOND LE TARIF SOCIAL ?

Les familles bénéficiant de ce tarif ne payent que 0,51 € par repas (pour l'année 2015-2016).
Le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) de La Baule prend en charge la différence (soit 80% du prix du repas)

COMMENT FAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE ?

Pour bénéficier de ce tarif, il suffit de formuler votre demande, avant le 30 octobre 2015, auprès de Madame CLARET du CCAS.

Vous pouvez joindre celle-ci par téléphone au 02 51 75 75 30. Elle pourra vous apporter tous les renseignements complémentaires notamment sur les justificatifs demandés.

Le CCAS est situé 7 avenue Olivier Guichard et est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Mail : ccas@mairie-labaule.fr

Pour votre information Mme CLARET, ainsi que l'ensemble des agents du CCAS, sont tenus au secret professionnel et respectent ainsi le caractère confidentiel du traitement de la demande d'aide.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

7 avenue Olivier GUICHARD

44500 LA BAULE

: 02.51.75.75.30

: 02.51.75.75.39

: ccas@mairie-labaule.fr